

Conditions Générales d'Utilisation

01 juin 2026

En utilisant les services de Graines de bocage, vous acceptez d'être lié par les conditions suivantes.

Évolution des conditions générales de service

Graines de bocage se réserve le droit de mettre à jour et modifier ces conditions. Dans ce cas, Graines de bocage informe les personnes concernées par mail si elle le peut ou par un affichage sur le site.

Versions précédentes

Un historique daté des versions de cette charte est listé à la fin de cette page.

Accès aux services

Services en libre accès

Les services suivant sont en libre-accès :

- [éditeur de PDFs \(BentoPDF\)](#).

Services accessibles via une souscription

Les services suivant sont accessibles via une souscription :

- Hébergement de site web dédié.

L'hébergement de site web dédié nécessite de s'acquitter d'un abonnement de 5€/mois.

Approbation préalable

Les services accessibles par souscription sont soumis à l'approbation préalable de Graines de bocage selon les ressources disponibles.

Périmètre géographique

Graines de bocage s'adresse avant tout aux personnes physique ou morale résidant ou ayant un lien avec le bocage ornais. Toutefois, il est possible d'utiliser les services et d'adhérer en

dehors de ce périmètre si aucun service équivalent n'est disponible plus proche de chez-vous.

Fonctionnement

Délais de mise en service

Graines de bocage ne s'engage sur aucun délai de mise en service.

Graines de bocage propose les services suivants grâce à des bénévoles, de ce fait Graines de bocage ne s'engage sur aucun délai de mise en service. Nous essayons toutefois de faire de notre mieux pour les fournir dans les 5 jours.

Transmission sécurisée d'identifiants

Graines de bocage ne vous demandera jamais de communiquer vos mots ou phrases de passe. Lorsque Graines de bocage doit vous transmettre un identifiant Graines de bocage le fera par mail ou messagerie chiffrée.

Intervention en cas de panne

En cas de panne constatée et si aucun message n'atteste sur la page de statut que Graines de bocage est en train de corriger le dysfonctionnement, vous devez faire un signalement par mail à l'adresse contact@grainesdebocage.org.

Graines de bocage propose l'ensemble de ces services grâce à des bénévoles qui feront ce qu'ils et elles peuvent pour résoudre les problèmes techniques qui pourraient subvenir.

En cas d'incapacité à résoudre un problème technique, Graines de bocage pourra prendre la décision de fermer le service.

Dès réception d'un signalement, Graines de bocage intervient le plus promptement possible compte tenue du contexte (nombre d'utilisateurs impactés, gravité, temps nécessaire pour résoudre le problème, disponibilité, etc).

Responsabilité de Graines de bocage

En aucun cas, un ou une utilisatrice ne pourra se prévaloir de dommages ou indemnités résultant de problèmes techniques de quelque nature que ce soit.

Graines de bocage est assujetti à une obligation de moyens, considérant la haute technicité des technologies mises en œuvre. En cas de défaillance, Graines de bocage ne peut être tenu pour responsable des dommages indirects tels que pertes d'exploitation, préjudices

commerciaux, perte de Clientèle, de chiffre d'affaires, de bénéfices ou d'économies prévus, ou de tout autre préjudice indirect.

Une fois le système de sauvegarde en place, Graines de bocage ne pourra pas être tenu responsable de :

- la perte de données des dernières 24h induites par la restauration d'une sauvegarde
- la perte ou divulgation de données du fait d'une erreur, d'une panne, d'une attaque ou de plusieurs de ces faits à la fois, survenant simultanément sur ou contre le serveur et/ou l'une des deux sauvegardes

La responsabilité de Graines de bocage ne saurait être engagée en cas de retards ou d'inexécutions résultant d'un cas de force majeure, telle que reconnue par la jurisprudence des tribunaux français. Sont également considérés comme des cas de force majeure au titre des présentes :

- le blocage ou l'interruption des réseaux de télécommunications,
- l'absence ou la suspension de la fourniture d'électricité par le fournisseur historique,
- les catastrophes naturelles,
- l'arrêt maladie (ou le congé parental soudain) de plus de 2 semaines,
- et tout autre cas indépendant de la volonté du Prestataire et empêchant l'exécution normale de la prestation.

Mésusage des services

En tant qu'hébergeur, Graines de bocage ne pourra pas être tenu responsable à la place des usagers de ses services web.

La consommation de ressources doit respecter le cadre mutualisé des services proposés. Tout abus peut entraîner l'arrêt ou la fermeture d'un service.

Les utilisateurs des services de Graines de bocage s'engagent à respecter les lois et réglementations en vigueur lors de l'usage des services proposés que ce soit en matière de respect de la vie privée, d'envoi de mails en grande quantité, de propriété intellectuelle, de propos discriminatoires, d'appel à la haine, de harcèlement, d'atteinte aux libertés fondamentales de personnes, etc.

En cas d'usage prohibé, Graines de bocage peut se trouver dans l'obligation de déclencher la suspension totale ou partielle du service, le retrait de contenu, ou toute autre mesure que les lois et réglementations lui imposent.

Les usagers s'engagent au respect mutuel en faisant preuve de civisme et de politesse. Graines de bocage se réserve le droit de supprimer tout contenu paraissant non pertinent ou contrevenant à ces principes, selon son seul jugement.

Par ailleurs, si un ou une utilisatrice abuse du service, par exemple en monopolisant des ressources machines partagées, son contenu ou son accès pourra être supprimé, si nécessaire sans avertissement ni négociation. Graines de bocage reste seul juge de cette notion « d'abus » dans le but de fournir le meilleur service possible à l'ensemble des usagers et usagères.

Devenir des services

Graines de bocage peut par ailleurs choisir (de résilier des abonnements ou) d'arrêter des services si Graines de bocage estime ne plus être en mesure de fournir lesdits services. Si Graines de bocage en a la possibilité, elle fera de son mieux pour laisser un délai suffisant pour permettre à tout le monde de migrer sereinement.

Résiliation d'une souscription

Si vous souhaitez résilier une souscription, vous devez le signaler à Graines de bocage.

Il est du devoir de la personne d'avertir Graines de bocage de son souhait d'arrêter une souscription 15 jours avant la date de fin d'abonnement souhaité.

Graines de bocage s'engage à vous permettre de récupérer vos données, si possible dans des formats ouverts.

Nos engagements

Graines de bocage n'exploitera pas vos données personnelles en dehors de ces 5 finalités:

- fournir le service pour lesquels vous avez transmis vos données;
- produire d'éventuelles statistiques anonymisées et agrégées;
- vous prévenir d'un changement important sur le service (panne, notification d'intrusion et de vol de données, changement d'interface, date d'arrêt du service...);
- obtenir votre avis sur les services et l'action de l'association;
- vous inviter à participer à un évènement de Graines de bocage.

Graines de bocage ne transmettra ni ne revendra vos données personnelles. Votre contenu vous appartient tout autant, toutefois, nous vous encourageons à le publier sous licence libre si c'est pertinent.

Une modification de cette section de ce présent document, contrairement au reste de la présente charte, ne peut se faire simplement par une simple notification. Si une telle modification devait survenir, elle :

- Ne serait pas rétroactive;
- Demanderait un accord explicite de votre part pour continuer à utiliser les services fournis par Graines de bocage;

Charte CHATONS

Graines de bocage s'engage à respecter la charte du Collectif des Hébergeurs, Alternatifs, Transparents, Ouverts, Neutres et Solidaires dans le cadre de son activité d'hébergeur et de fourniture de services en ligne.

Cette charte est consultable à l'adresse <https://www.chatons.org/charte>.

Graines de bocage est candidat à l'intégration au sein de ce collectif.

Localisation des données

Les données et services sont hébergés physiquement à Briouze (61220) dans l'Orne en Normandie.

Devenir des données

Une fois la souscription clôturée, Graines de bocage peut procéder à la suppression des données (ou décider de les conserver jusqu'à 2 mois en cas de résiliation suite à un retard de paiement).

Certains services en libre accès permettent de configurer la péremption des données, d'autres les conservent de façon permanentes, mais vous pouvez demander leur retrait si vous pouvez prouver que vous en êtes l'auteur ou l'autrice.

Exercice de vos droits

Conformément à l'article 34 de la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez exercer les droits suivants en envoyant un mail à contact@grainesdebocage.org :

- droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition;
- droit à la limitation du traitement;
- droit à la portabilité des données;
- droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée.

RGPD

Vous et Graines de bocage s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, dite RGPD.

Conditions financières

Tarifs

Pour les services payants, les prix sont mentionnés en euros sur le site. La TVA n'est pas applicable, conformément à l'article 293 B du Code général des impôts.

Modification des prix

Graines de bocage peut décider d'augmenter les prix des abonnements.

Tacite reconduction

Les abonnements sont sans engagements mais sont reconduits tacitement.

Facturation

Les factures sont envoyées par mail à l'adresse convenue.

Retard de paiement

Sauf exception décidée par Graines de bocage, tout impayé ayant fait l'objet d'une première relance depuis 30 jours ou plus pourra entraîner la coupure et la résiliation du service, sans aucune indemnité ou dommage revendicable par le souscripteur ou la souscriptrice. Les sommes facturées non payées resteront dues.

Litige et juridiction compétente

Le droit applicable aux présentes est le droit français. En cas de différent, les parties recherchent une solution amiable. Si la démarche échoue, le litige sera tranché par le Tribunal de Grande Instance de Flers.

Le fait que l'utilisateur ou Graines de bocage ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie ne peut être interprété comme valant renonciation par l'utilisateur ou Graines de bocage à se prévaloir ultérieurement de ces conditions.

La nullité d'une des clauses de ces conditions en application d'une loi, d'une réglementation ou d'une décision de justice n'implique pas la nullité de l'ensemble des autres clauses. Par ailleurs l'esprit général de la clause sera à conserver en accord avec le droit applicable.